

SDIS 31 - BUDGET PRINCIPAL

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2023028

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 06/02/2023

Objet : CREATIONS D EMPLOIS NON PERMANENTS SUITE ACCROISSEMENT TEMPORAIRE ACTIVITE

Nature : Délibérations

Matière : Fonction publique - Personnel contractuel

Date de télétransmission : 13/02/2023 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 2023-028 Cr_ations emplois non permanents suite accroissement temporaire d_activit_.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : 031-283100014-20230206-2023028-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 13/02/2023

DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Présents :	4
Représentés :	0
Excusés :	1
QUORUM	3

SÉANCE DU 6 FÉVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, au jour du six février à quatorze heures, le bureau du conseil d'administration s'est réuni au service départemental d'incendie et de secours, sur convocation de son président, Monsieur Gilbert HÉBRARD en date du 27 janvier 2023.

Étaient présents : HÉBRARD Gilbert, BAYLAC Sandrine, LLORCA Jean-Louis, BOUCHE Joël

Étaient excusés : POUMIROL Émilienne

OBJET : Créations d'emplois non permanents suite à un accroissement temporaire d'activité

L'article L 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement, sur des emplois non permanents, d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

I – Créations de 5 emplois non permanents pour les travaux de nettoyage des locaux

Il est nécessaire de prévoir ces emplois pour renforcer l'équipe des agents d'entretien. Les tâches à réaliser ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il est proposé de créer, à compter du 1^{er} mars 2023, 5 emplois non permanents sur le grade d'adjoint technique dont la durée hebdomadaire de service est 35 heures et de recruter des agents contractuels pour une durée de 12 mois sur une période de 18 mois.

Les agents seront rémunérés sur le 1^{er} échelon de l'échelle C1. Ils percevront le régime indemnitaire afférent à leurs fonction et grade.

II – Création de 10 emplois non permanents pour la saison estivale 2023

Il est proposé la création de 10 emplois à temps complet du grade d'adjoint administratif. Ces agents seront engagés pour une période de 1 mois non renouvelable et percevront la rémunération afférente au 1^{er} échelon de l'échelle indiciaire applicable à leur grade.

Les crédits nécessaires ont été inscrits au budget.

13 FFV. 2023

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération
Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne
La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

ENTENDU le rapport de Lcl Yann SANCHEZ,

APRÈS en avoir délibéré,

Les membres du bureau du conseil d'administration, à l'unanimité,

APPROUVENT la création:

- de 5 emplois non permanents pour les travaux de nettoyage des locaux;
- de 10 emplois non permanents la saison estivale 2023.

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
de la Haute-Garonne,

Gilbert HÉBRARD



13 FEV. 2023

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le....., identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

☎ 05 61 06 37 00 • 📠 05 61 06 37 07
ddsis31@sdis31.fr • www.sdis31.fr

49, chemin de l'Armurié
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex